



N° Mairie : 0449

F.G.V.B.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DES GRANDS VINS DE BORDEAUX À APPELLATIONS CONTRÔLÉES

Monsieur Jean-Pierre CHAUSSADE
C.N.D.P.
Projet Ferroviaire Bordeaux-Espagne
Espace Buro Club
9 Rue de Condé
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 18 décembre 2006

Monsieur le Président,

Lors de la réunion de rencontre du 26 octobre 2006 à Podensac des représentants de la filière viticole avec votre Commission et le Chef de projet de RFF, nous avons fait état de nos remarques concernant l'impact sur l'activité viticole que ne manquerait pas d'avoir la réalisation du projet de LGV Bordeaux/Espagne.

S'agissant de la phase de débat public, nous nous limiterons à des remarques d'ordre général.

En premier lieu, nous tenons à insister sur le fait que la notion de terroir (interaction de facteurs géo-pédologiques, méso et microclimatiques, humains), sur laquelle repose la délimitation de nos Appellations d'Origine Contrôlées, n'est pas délocalisable, toute atteinte entraînant une disparition définitive et irrémédiable de la possibilité de produire des vins d'appellation sur la zone concernée.

Partant de ce constat, nous nous opposerons résolument par tout moyen à tout tracé entraînant une atteinte aux aires délimitées AOC. Il est en effet inacceptable que des emprises viennent amputer des surfaces importantes sur une ou plusieurs appellations majeures du vignoble de Bordeaux (Pessac Léognan, Graves, Sauternes, ...).

Une telle atteinte conjuguée à la pression urbaine ne manquerait pas d'entraîner la disparition par effets de coupure et de mitage de toute activité viticole à moyen terme dans de nombreuses communes viticoles périurbaines directement concernées par le projet.

Nous avons constaté également, au cours de la réunion (voir son compte rendu), que toutes les possibilités de fuseaux n'avaient pas été étudiées par RFF et demandons qu'elles le soient.

Nous demandons aussi instamment à être associés aux débats concernant la définition plus précise des fuseaux dans les phases ultérieures du projet.

Souhaitant que vous preniez notre position en considération, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Jacques BERTRAND